



Donation immobilière et rachat du reste de la valeur

Par **Ourson092**, le **31/07/2018** à **15:20**

Bonjour,

J'aurais besoin d'un conseil juridique.

Mes parents souhaiteraient agrandir leur capital pour compenser leur retraite et une possibilité évoquée serait que nous leur rachetions une maison de famille que nous occupons gratuitement en ce moment.

J'aurais aimé savoir au niveau juridique ce qu'il est possible de faire sans léser personne.

La maison est celle de mes grands parents dont ma mère a hérité en tant que fille unique. Ma mère est aujourd'hui remariée avec mon beau-père sous le régime de la communauté des biens.

J'ai un demi-frère et une demi-soeur (du côté maternel)

L'idée:

- que ma mère me fasse une donation immobilière anticipée de 100.000€ sur le prix de la maison et que je lui rachète au prix du marché le supplément afin que cette maison devienne la mienne à part entière.

Précisions:

- il y a d'autres biens immobiliers sur lesquels cette donation pourra, le jour venu, être défalquée sans problème vis-à-vis de mon demi-frère et ma demi-soeur.

Est-ce que cela semble juridiquement faisable et équitable vis-à-vis de mes demi-frère et demi-soeur ?

Est-ce que cette maison que j'aurais rachetée devient la mienne à part entière et "sors" de l'héritage le moment venu ?

Je peux bien sûr apporter plus de précision si besoin.

En vous remerciant par avance.